

Label Euroscol
Campagne 2024-2025
Dossier de candidature premier et second degré

PROCEDURE

/! Le dossier doit être validé par l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement.

1. Remplissez la fiche de renseignements école / établissement scolaire.

2. Renseignez les 7 fiches thématiques ci-dessous.

Pour chaque item, cochez « Atteint », « A renforcer », ou « Non atteint », pour vous positionner de la façon la plus objective possible.

IMPORTANT

A la fin de chaque fiche thématique mentionnez avec précision :

- Les actions et projets réalisés dans les 5 dernières années (les actions antérieures peuvent être signalées pour montrer la continuité de la stratégie)
- Les actions et projets prévus,
- Les dates des actions et projets ou reportés à cause de la pandémie
- Les publics cibles (élèves ou personnels concernés)
- Des données chiffrées : nombre de mobilités physiques ou échanges virtuels par année, sur les cinq dernières années

→ **Les dossiers incomplets ou manquant d'éléments précis et chiffrés ne pourront pas conduire à la labellisation.**

3. Joignez les extraits du projet d'établissement/école concernant l'ouverture européenne et internationale et tout autre document jugé utile pour l'évaluation de la candidature.

4. Envoyez le dossier de candidature signé par le chef d'établissement, avec le cachet de l'établissement, **au plus tard le 05 mai 2025,**

par voie électronique **au format pdf**, à ce.drareic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

AVANT DE COMPLETER VOTRE DOSSIER

Il est conseillé de remplir ce dossier en équipe réunie autour d'une personne référente à l'action européenne et internationale.

Tous les éléments permettant une évaluation de qualité seront mentionnés avec précision.

Le dossier ne doit pas être complété manuellement.

Le positionnement de l'établissement dans la grille d'auto-évaluation dépendra des actions et projets menés mais aussi de leurs impacts qualitatifs et quantitatifs sur les publics cibles.

AVANT L'ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Assurez-vous d'avoir complété correctement toutes les fiches thématiques avec le plus de précision possible. Les parties narratives de chaque fiche peuvent être étendues autant qu'il le faut.

Veillez à intituler votre dossier de candidature de la façon suivante : **Euroscol_nom de l'établissement/école_numéro de département**

Les pièces annexes (projet d'établissement, documents justificatifs) doivent comporter un titre clair.

APRES L'ENVOI DE VOTRE DOSSIER

Vous recevrez un accusé de réception vous indiquant la validité de votre dossier.

Si des éléments sont jugés manquants, la DRAREIC vous en informera dans les meilleurs. La DRAREIC est à votre écoute pour répondre à vos éventuelles questions.

I FICHE DE RENSEIGNEMENTS ECOLE / ÉTABLISSEMENT

RNE	
Nom de l'école / l'établissement	
Type d'école : maternelle, primaire ou Type d'établissement : collège, lycée général, technologique, professionnel, polyvalent	
Statut de l'établissement : public, privé sous contrat	
Adresse postale	
Adresse mail	
Téléphone	
Nom du directeur ou du chef d'établissement	
Courriel du directeur / du chef d'établissement	
Nom de l'enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI) si existant	
Courriel de l'ERAEI	
ERAEI de l'établissement depuis le	
Composition de l'équipe « ouverture internationale » : Nom, fonction et rôle de chacun	
Pour les écoles et les collèges, préciser : REP / REP+ Cité éducative ?	
Effectifs élèves	

Effectifs enseignants et personnels non enseignants	
Liste des formations (Pour les lycées, préciser les spécialités proposées)	
Langues enseignées (préciser LV1, LV2, LV3 / LVA, LVB, LVC ; bilangue, SELO, SI, section binationale, DNL, etc.)	
Si vous candidatez à une re-labelisation Euroscol, précisez la date d'obtention	
Autres labels (préciser les dates de labellisation)	
Internat	
Autres informations utiles	

II Grille d'auto-évaluation

1. Stratégie, pilotage et évaluation

L'établissement scolaire intègre à son projet d'établissement un plan de développement européen et éventuellement une stratégie d'ouverture internationale. La coordination, la gestion et l'évaluation de ce développement sont assurées par des personnels identifiés au sein de l'établissement scolaire. Il s'intègre dans la politique nationale et la stratégie académique.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
L'école / l'établissement inscrit la dimension européenne et internationale au cœur de son projet et le soumet au conseil d'administration.			
Le directeur / le chef d'établissement engage pleinement son établissement dans la démarche. Il identifie une équipe et/ou un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI) qui collabore(nt) avec la DRAREIC.			

Les acteurs de l'école / l'établissement - élèves, personnels, parents - sont sensibilisés et associés aux actions d'ouverture européenne et internationale.			
Le personnel participe aux formations organisées par les services académiques qui visent à une meilleure connaissance des dispositifs d'échanges et de mobilité : eTwinning, ingénierie du partenariat, rédaction de dossiers Erasmus+, etc. Des sessions d'informations ou des ateliers sur ces dispositifs sont proposés par l'établissement.			
L'école / l'établissement travaille en collaboration avec les collectivités territoriales, associations et autres partenaires extérieurs pour développer son ouverture européenne et internationale.			
Un bilan synthétique annuel rendant compte des points positifs, des points à renforcer et des modifications à apporter dans la mise en œuvre des actions d'ouverture européenne et internationale de l'école / l'établissement est réalisé au sein de l'établissement.			
Décrivez précisément les actions réalisées ou prévues <u>concernant exclusivement la stratégie, le pilotage et l'évaluation du projet d'ouverture internationale</u> :			

2. Communication

L'engagement de l'école / l'établissement pour l'ouverture européenne et internationale est fortement diffusé et valorisé. L'école / l'établissement met en place des mesures spécifiques pour faire rayonner cet engagement en interne et en externe.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
L'école / l'établissement communique sur les dispositifs existants auprès des personnels, des élèves et des familles.			
L'école / l'établissement communique et met en valeur ses actions : rubrique du site de l'école / l'établissement dédiée à l'ouverture européenne et internationale, signalétique, presse, journal de l'école, du collège ou lycée, actions de communication en lien avec les partenaires étrangers, les collectivités territoriales, les associations, etc.			
Des outils de reconnaissance des mobilités européens (passeport Europass, attestation d'expérience européenne, unité facultative de mobilité, etc.) ou éventuellement créés par l'école / l'établissement sont diffusés et valorisés.			
Décrivez précisément les actions / projets réalisés ou prévus <u>concernant exclusivement la communication interne et externe</u> :			

3. Partenariats

L'école / l'établissement scolaire a noué et entretient des partenariats actifs. Les projets de mobilités des élèves et des personnels, physiques, virtuels ou hybrides, sont intégrés dans ces partenariats.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
L'école / l'établissement entretient des partenariats actifs avec des établissements scolaires étrangers (projets eTwinning, projets Erasmus+, projets bilatéraux, etc.).			
L'école / l'établissement est engagé de manière pérenne et formalisée avec des partenaires étrangers : conventions, appariements, projets Erasmus+, programmes bilatéraux franco-allemands, franco-espagnols, etc.)			
Les projets et rencontres, <u>en présence ou à distance</u> , entre écoles / établissements partenaires sont parties intégrantes des enseignements dispensés.			
Le travail collaboratif et interdisciplinaire avec les partenaires étrangers est favorisé.			
L'établissement met en place des dispositifs d'accueil et d'intégration des élèves et/ou enseignants étrangers.			
Décrivez précisément les partenariats actifs en mentionnant les dates de démarrage, le nombre de personnels et d'élèves impliqués :			

4. Développement des compétences linguistiques

L'école / l'établissement scolaire prend en compte la dimension européenne et internationale dans ses enseignements et propose des enseignements plurilingues ou intégrant contenu et langue.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
Le développement des compétences linguistiques des membres de la communauté éducative est promu et valorisé. Les équipes sont encouragées à se former et à valoriser leurs compétences linguistiques en présentant notamment l'examen de certification complémentaire (DNL, discipline non linguistique). Les enseignants mettent à profit leurs compétences linguistiques et interculturelles dans le cadre des enseignements et des projets de l'établissement.			
Une offre d'enseignement plurilingue est proposée. L'enseignement de langue(s) et culture européenne (LCE) et/ou d'une DNL dans une des langues est proposée.			
Des dispositifs de renforcement linguistique et culturel (atelier Europe, etc.) sont mis en place dans l'école / l'établissement.			
Des enseignements en français langue étrangère sont proposés.			
L'apprentissage des langues tient une place prioritaire dans l'élaboration des emplois du temps.			
Des assistants de langues vivantes étrangères, des volontaires civiques européens, des volontaires allemands (programme OFAJ) ainsi que des enseignants d'origine étrangère interviennent au sein de l'établissement.			
Des certifications étrangères en langue (Cambridge, Cervantes, etc.) sont proposées.			
Décrivez précisément les dispositifs <u>concernant exclusivement les items ci-dessus, relatifs au développement des compétences linguistiques</u> :			

5. Mobilités d'élèves

L'école / l'établissement scolaire organise des échanges à distance et des mobilités apprenantes ; elles sont évaluées et formellement reconnues.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
L'école / l'établissement organise régulièrement des échanges scolaires physiques et/ou virtuels (ex : eTwinning) reposant sur un projet, le plus souvent dans le cadre d'un partenariat. Dans le cadre de ce projet, des activités sont organisées avec le partenaire étranger avant, pendant et après la mobilité.			
Des actions de mobilités scolaires d'élèves sortantes et entrantes (individuelles et collectives), en Europe et à l'international sont mises en place par l'école / l'établissement : mobilités collectives vers l'Europe ou l'international, mobilités individuelles courtes ou longues vers l'Europe ou l'international (séjours d'études, stages en entreprise, PFMP, mobilités en immersion, etc.), accueil individuel d'élèves étrangers, accueil de groupes d'élèves étrangers.			

Les expériences de mobilités des élèves sont reconnues (passeport Europass, attestation d'expérience européenne, unité facultative de mobilité, bulletin et livret scolaires, etc.). Les compétences acquises grâce aux mobilités sont valorisées.			
Décrivez précisément les projets de mobilité élèves réalisés ou prévus, en mentionnant les dates de chaque projet et le nombre d'élèves concernés, les échanges virtuels sont également valorisables.			

6. Mobilités des personnels éducatifs

L'école / l'établissement scolaire a élaboré un plan de développement européen et éventuellement une stratégie d'ouverture européenne qui impliquent des mobilités formatrices de personnels éducatifs en Europe, ou au-delà, entrantes ou sortantes, évaluées et formellement reconnues.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
L'engagement des personnels de l'école / l'établissement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel visant l'ouverture internationale et linguistique est valorisé (stages d'observation, formations, certifications).			
Les mobilités individuelles de personnels vers l'étranger sont encouragées et servent l'échange de pratiques et l'innovation pédagogique.			
L'accueil de délégations/personnels étrangers est impulsé pour faire entrer l'international dans l'école ou l'établissement scolaire.			
Décrivez précisément les projets de mobilité personnels réalisés ou prévus, en mentionnant les dates de chaque projet et le nombre de personnels concernés, les échanges virtuels sont largement valorisables :			

7. Actions pédagogiques et interculturelles européennes et internationales

L'école / l'établissement scolaire organise ou participe à des actions pédagogiques et interculturelles européennes et internationales.

	Atteint	A renforcer	Non atteint
L'organisation de et/ou la participation à des actions éducatives à dimension européenne et internationale est développée : fêtes de pays européens, journée de l'Europe, journée franco-allemande, journée européenne des langues, ErasmusDays, festival des solidarités, semaine des langues, années croisées, etc. <u>Dans le contexte de la PFUE, merci de mentionner votre participation éventuelle à cet évènement.</u>			
L'école / L'établissement met en place des actions qui visent à sensibiliser à la citoyenneté européenne et à développer l'interculturalité pour les élèves et les personnels : club Europe, atelier de conversation, eTwinning, etc.			
L'accueil d'intervenants d'autres pays ou d'institutions européennes et internationales est développé : conférences, participation au programme « Retour à l'école », etc.			
Décrivez précisément les actions ou les projets pédagogiques et interculturelles réalisés ou prévus, en mentionnant les dates et le nombre d'élèves concernés :			



Fait à :

Le :

Nom de l'IEN ou du chef d'établissement :

Cachet et signature (obligatoire) :